

DÉBATS



« L'arrivée au pouvoir des populistes ouvre la boîte de Pandore de la violence »

Peut-on établir une corrélation entre les discours politiques haineux et les passages à l'acte criminel de citoyens ? Pour le philosophe Marc Crépon, la politique est comptable des passions qu'elle laisse fermenter dans la société sans trouver de solution concrète pour les apaiser.

ENTRETIEN : GÉRALD PAPY

La multiplication des discours politiques haineux est-elle directement liée à la montée des populismes et des extrêmes du champ politique ?

La politique est comptable des passions qu'elle laisse fermenter dans la société, sans trouver de solution concrète pour les apaiser. De trop grandes inégalités, le sentiment d'être les laissés-pour-compte d'une modernité qui malmène les repères traditionnels autour desquels pouvaient se construire aussi bien l'identité individuelle que l'identité collective, tout cela favorise l'éclosion de passions négatives : la peur, le ressentiment, quand ce n'est pas la haine. Le parti pris des populismes, en Europe, aux Etats-Unis et ailleurs, est de s'offrir comme le miroir de ces passions. Il s'agit là d'un véritable calcul politique. Les leaders populistes font le pari qu'il y a un bénéfice de popularité à tirer de la nouvelle et redoutable légitimité qu'ils pourront donner à ces passions extrêmes. Ce que beaucoup n'osaient pas exprimer publiquement trouve, dans leur bouche, un droit de cité inédit, tout comme les solutions brutales, dont ils osaient à peine rêver. Or, ces passions ne s'expriment pas autrement que dans la véhémence. Elles ne connaissent pas la mesure ; elles ne supportent pas la discussion raisonnée, le débat argumenté. Leur moyen d'expression privilégié est une perpétuelle surenchère de provocations outrancières

et d'invectives menaçantes, dont le moteur consiste à repousser chaque fois un peu plus les limites de la violence verbale qu'elles s'autorisent.

Une radicalisation de la parole politique expose-t-elle automatiquement les sociétés où elle s'exprime à des actes violents de la part de citoyens ? Si oui, n'est-ce pas paradoxal en regard de la défiance à l'égard des politiques que les observateurs ne cessent de pointer ?

Il s'agit là effectivement d'un paradoxe majeur. D'un côté, les citoyens s'accommodent de plus en plus difficilement de la verticalité du pouvoir. Ils ne reçoivent plus la vérité d'en haut. Les nouvelles technologies du savoir et de l'information leur donnent, au contraire, des moyens accrus d'exprimer leur défiance. Et ce n'est plus à une autorité reconnue – celle d'un syndicat ou d'un parti – qu'ils s'en remettent aveuglément pour savoir

comment penser et comment agir. Les leaders populistes le savent bien. C'est pourquoi leur discours ne se reconnaît aucune vocation pédagogique. Ils ne cherchent pas à expliquer et à faire comprendre une situation, car ce n'est pas ce qu'en attendent les citoyens qu'ils entendent enrôler. Ce qu'ils cherchent avant tout et parviennent à reproduire avec une terrifiante efficacité, c'est à décomplexer la violence qu'en temps ordinaire, le travail de l'éducation et de la civilisation parvient à refouler. Voilà pourquoi l'arrivée au pouvoir d'un leader populiste, que ce soit en Italie, aux Etats-Unis, au Brésil ou ailleurs, revient toujours à ouvrir la boîte de Pandore, comme on peut le voir avec la multiplication des actes racistes, antisémites et homophobes.

Dans *L'épreuve de la haine* (Odile Jacob, 2016), vous en appelez à « échapper au nihilisme de notre temps, au sens que lui donnait Albert Camus, à savoir la prolifération d'un consentement meurtrier généralisé ». Le durcissement du discours des politiques est-il facilité par cette indifférence ?

Il faut rappeler ce que j'appelle « consentement meurtrier ». S'il est vrai que la relation à autrui est fondée sur la responsabilité du soin, du secours et de l'attention qu'appellent, de partout et →



Marc Crépon, philosophe, directeur du département de philosophie de l'Ecole normale supérieure de Paris.

→ pour tous, la vulnérabilité et la mortalité d'autrui, il faut reconnaître qu'il s'agit là du principe éthique d'une responsabilité radicale, avec laquelle, dans le cours ordinaire de la vie, nous ne cessons de faire des transactions. C'est à ces transactions répétées que j'ai donné le nom de « consentement meurtrier ». Elles varient de l'indifférence impuissante à la résignation passive, elles concernent à la fois ce qui nous incline

à passer notre chemin ou à ne pas faire trop attention aux violences du monde, proches ou lointaines et ce qui nous pousse à y prendre une part active. Il y va de notre accoutumance à la violence. Ce qui importe alors, c'est de s'y opposer en éveillant les consciences. Or, c'est cet éveil que contredit le durcissement des discours politiques quand, à l'inverse, les leaders qui les tiennent légitimement, minimisent, sinon encouragent et

aggravent les formes d'oppression ou de domination qui fragilisent la vie de telle ou telle catégorie d'individus : minorités, migrants, déshérités, etc.

La comparaison faite par Emmanuel Macron entre notre époque et celle de l'entre-deux-guerres vous paraît-elle judicieuse ?

Il y a beaucoup de justesse dans cette comparaison, même si, comme toute

« Les attaques contre les piliers de l'Etat de droit sont plus inquiétantes »

Le discours de haine aboutit à un moment donné à de la violence notamment parce qu'il développe le sentiment d'impunité, analyse la professeure de droit de l'ULB Isabelle Rorive. Il est d'autant plus dangereux quand il s'accompagne d'un affaiblissement des institutions.

ENTRETIEN : GÉRALD PAPY

Au regard de l'histoire, assiste-t-on réellement à une recrudescence des discours politiques haineux en démocratie ?

Tout dépend du moment où l'on fait démarrer l'histoire. Les discours politiques haineux en démocratie ont proliféré en Europe dans la première moitié du xx^e siècle. Il y a évidemment des précédents. Pour autant, il ne faut pas méconnaître le fait qu'une série d'indicateurs atteste une recrudescence de tels discours depuis le tournant du xxi^e siècle alors que la deuxième moitié du xx^e a été marquée par le développement du droit international des droits humains. Le rapport de juin 2018 de la commission contre le racisme et l'intolérance du Conseil de l'Europe montre combien la rhétorique populiste est très souvent teintée d'une haine à l'encontre des minorités, des personnes étrangères et des migrants.



Isabelle Rorive, professeure à la faculté de droit et à l'Institut d'études européennes de l'ULB.

L'aspect inédit des discours de haine actuels réside-t-il dans l'antagonisme qu'ils affichent avec les avancées en matière de respect des droits de l'homme ?

C'est inédit. Le droit international des droits humains arrive à maturité dans les années 1970. Dès 1965, les Nations unies adoptent la Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale. Et les

Etats s'engagent à interdire toutes les incitations en ce sens, avec des réserves exprimées par certains pays, dont les Etats-Unis au nom de la liberté d'expression. Or, face à ces standards juridiques clairement définis, on observe que le discours politique s'est modifié ces vingt dernières années et est devenu ouvertement raciste et xénophobe. Avec un phénomène de déshumanisation et de diabolisation de l'autre.

Le phénomène s'observe sous différentes latitudes...

Au Japon, par exemple, une députée a récemment affirmé que les personnes LGBT sont « non productives parce qu'elles ne peuvent pas se reproduire » et s'est demandé s'il était opportun de dépenser l'argent du contribuable pour des politiques en leur faveur. Des discours de haine très explicites à l'égard de la

comparaison, elle a ses limites historiques. Ce qu'il faut rappeler, comme le soulignait déjà Platon dans *La République* et Fernando Pessoa dans ses *Dialogues sur la tyrannie*, c'est le lien complexe entre la tyrannie et la démocratie. En temps ordinaire, quand les démocraties se portent bien, nous avons le sentiment légitime qu'elles nous protègent d'un pouvoir tyrannique abusif. Et c'est sur la confiance que nous mettons dans cette protection

communauté coréenne se sont également multipliés au point que le comité des droits de l'homme des Nations unies a incité les autorités à adopter une législation plus efficace pour les prévenir. Cela étant, on n'a pas au Japon une répétition aussi explicite des discours de haine auxquels on a pu assister pendant la campagne électorale présidentielle au Brésil.

Ces discours sont-ils directement liés à la montée du populisme ?

Il est très difficile d'établir une relation de cause à effet. Mais avec la montée de certains populismes, on voit une banalisation de ces discours. Elle ne peut qu'engendrer un sentiment d'impunité pour tout un chacun qui, éventuellement, dissimulait l'expression de sentiments semblables. Un marqueur de cette tendance en Europe est la rupture du cordon sanitaire à l'égard de l'extrême droite. En 2000, l'entrée du FPÖ de Jorg Haider dans le gouvernement conservateur autrichien avait provoqué une mise au ban de l'Union européenne et avait permis l'adoption d'une directive sur la mise en œuvre du principe d'égalité de traitement des personnes sans distinction de races. Aujourd'hui, l'Autriche se dote d'un nouveau gouvernement avec des figures d'extrême droite et c'est elle qui assure la présidence tournante de l'Union...

Une corrélation objective peut-elle être démontrée entre ces discours haineux et des passages à l'acte

que se fonde le crédit que nous portons à ces institutions, comme le principe de l'alternance et la séparation des pouvoirs. Mais quand elles vont mal, quand elles font l'objet d'une défiance accrue, parce qu'elles ne semblent pas être à même de pouvoir « sécuriser » la vie, comme les gens en ont eu le sentiment en Italie et, tout récemment au Brésil, cette protection se retourne en son contraire, et c'est le peuple lui-même qui conduit les tyrans

violents comme on a cru pouvoir l'observer avec l'envoi de colis piégés à des personnalités démocrates aux Etats-Unis ?

C'est extrêmement délicat à établir. Il n'y a pas de définition unanime en droit international des droits humains du discours de haine. Quand on reprend celle du comité des ministres du Conseil de l'Europe qui parle de « toute expression qui répand ou justifie la haine raciale, la xénophobie, l'antisémitisme ou toute forme de haine basée sur l'intolérance ou qui y incite ou en fait l'apologie » et qu'on se souvient qu'elle a constitué une réaction à l'Holocauste de la Seconde Guerre mondiale, prévaut l'idée en Europe que le discours de haine aboutit à un moment donné à de la violence parce

NE PAS SE LAISSER ENDORMIR

Zadig, mouvement de défense de la démocratie et des libertés, organise, le 1^{er} décembre à l'université Saint-Louis de Bruxelles, un forum européen intitulé *Les discours qui tuent*. « A se laisser endormir par ces discours qui banalisent le pire, grand est le risque de s'en rendre complices », expose le psychanalyste membre de l'Ecole de la cause freudienne Gil Caroz en présentation du colloque. « Ces idéologies qui se présentent neutres, mais qui sont criminelles dans leurs conséquences, ne peuvent pas compter parmi les éléments légitimes de la démocratie ».

Inscription : www.weezevent.com/zadig-in-belgium

au pouvoir. C'est effectivement ce qui s'est produit dans l'entre-deux-guerres, quand partout en Europe, des dictateurs se sont emparés de l'Etat et ont confisqué les institutions démocratiques, en suivant la voie des élections. Et c'est malheureusement, pour notre plus grande inquiétude, ce qui se produit aujourd'hui. ▣

Dernier livre paru de Marc Crépon : *Inhumaines conditions, combattre l'intolérable* (Odile Jacob), octobre 2018.

qu'il développe un sentiment d'impunité et parce que que la haine permet une simplification extrême entre le bien et le mal. En outre, une série d'études montre tout de même une augmentation des crimes de haine, liés au racisme ou à l'homophobie, notamment aux Etats-Unis.

La conjonction entre discours radicaux et violences à caractère politique constitue-t-elle une menace pour la démocratie ?

Oui. Mais je ne pense pas que la réponse à cette menace réside dans une réduction de la liberté d'expression. La jurisprudence de la Cour européenne des droits de l'homme indique que la liberté d'expression vaut aussi pour les discours « qui choquent, heurtent et inquiètent ». Le problème pour moi n'est pas tant dans la virulence des discours que dans le fait qu'ils s'accompagnent d'un démantèlement ou d'une attaque systématique des piliers qui sous-tendent l'Etat de droit. Il est très symptomatique de voir ce qui se passe avec les nominations à la Cour suprême des Etats-Unis ou d'observer que le président élu Jair Bolsonaro entend augmenter le nombre de juges de la Cour suprême du Brésil de 11 à 21 pour diluer leur pouvoir. Il y a une menace pour la démocratie mais aussi pour l'Etat de droit parce que les juges restent, dans nos constructions institutionnelles, les garants des droits des minorités contre, parfois, la dictature de la majorité. C'est plus inquiétant que les discours politiques violents. ▣